

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le

18 Août 2025

à

8

heures

00

Observations de M⁽¹⁾

adame Marie Pristine COUVELART

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Pu la présente, nous vous informons que nous ne sommes pas d'accord sur le fait que notre parcelle 235B soit requalifiée de terrain agricole en zone naturelle.

Notre fils voulant construire prochainement, nous souhaitons que ce terrain devienne constructible, d'après les critères suivants :

- Accessibilité totale depuis notre parcelle 234B,
- Accès à la parcelle 235B depuis l'allée privée qui deviendra un chemin de servitude
- Accès réseau électrique depuis les deux poteaux électriques situés à 131,14 mètres du fond de la parcelle 234B et qui ont été installés en 1999, lors de la construction de notre maison à l'arrière de la parcelle 234B sous les numéros EI PEY UD 65 KN 1999/4599 et EI PEY UD 65 KN 1999/4857,
- Parcelle 234B déjà raccordée au réseau d'assainissement collectif et donc possibilité de raccordement de la parcelle 235B
- Le classement en zone naturelle n'est pas justifié, seuls les pourbois de la parcelle 235B sont en bois (chênes et frênes datant de l'époque de nos grands parents)
- Le fil bleu représenté sur la carte est seulement un fil qui se remplit uniquement en cas de fortes pluies, à ce jour il n'y a pas d'eau qui s'écoule, le fil bleu est situé sur le devant de la parcelle 234B (route du Port Toullet) et il est bas.

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous demandons toute votre attention à notre requête pour une requalification de notre parcelle 235B.

Dans l'intergalle, recevez, Monsieur le commissaire enquêteur, nos cordiales salutations.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.